Le Lien

Vivre à Vaudevant



Madame le Maire et le conseil municipal vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2024 et vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 à 10h30, à la salle des fêtes.

2022-2023 /wº15

Éditorial



En début d'année, certains d'entre nous aiment se retourner vers les mois passés pour se rendre compte de ce qu'ils ont accompli, ce qu'ils ont apprécié, les rencontres qui les ont enrichis.

Parfois aussi, cette rétrospective ramènera certains à des moments difficiles qui ont parfois bouleversé leur vie. Nous avons une pensée réconfortante pour eux et leurs souhaitons de trouver l'apaisement et le réconfort nécessaires durant cette nouvelle année.

Ce bulletin municipal, permet de figer quelques-uns des moments partagés sur notre commune et rend compte de l'actualité. Avec l'ensemble des élus, nous avons voulu partager avec vous les actions marquantes de ces deux dernières années pour le village et ses habitants. La liste n'est donc pas exhaustive.

Bien que la gestion de la crise COVID nous ait demandé beaucoup de travail, d'organisation et a retardé certains projets vous constaterez à travers ces quelques pages qu'elle n'a pas empêchée de nombreuses réalisations de voir le jour.

La commune de Vaudevant s'efforce d'aller de l'avant, malgré un contexte géopolitique dégradé avec la guerre en Ukraine, la guerre israélo-palestinienne, le défi climatique, le retour de l'inflation et les tensions sociales qui traversent notre pays.

Nous poursuivons notre travail en modernisant et rénovant nos équipements, tout en préservant notre cadre de vie, principal atout de notre village.

Nous sommes mobilisés autour de plusieurs projets d'aménagement, de rénovation des bâtiments, de réfection de voirie, etc...

Vous l'aurez compris, nous sollicitons toutes les subventions et partenariats existants afin que ces investissements se réalisent sans augmentation des impôts et sans obérer les capacités d'actions des générations futures.

Nous aurons l'opportunité d'échanger avec vous sur les projets à venir lors de la cérémonie des vœux le 14 janvier prochain, et ce sera aussi l'occasion de partager un temps convivial entre habitants.

Nous souhaitons également remercier ici, l'ensemble des bénévoles qui organisent et participent aux diverses animations communales. Par leurs investissements, ils contribuent à maintenir le lien social dont nous avons tous besoin.

Nous appelons de tous nos vœux une année clémente pour nos agriculteurs qui sont en première ligne face au changement climatique et leurs exprimons notre soutien sans faille dans ces moments complexes pour la profession.

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous, nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Que cette année 2024 réponde à toutes vos espérances, qu'elle vous donne l'envie et l'énergie de la vivre pleinement et de réaliser chacun de vos projets avec à la clé la réussite dans votre vie personnelle, professionnelle et associative! Très belle année 2024 à vous toutes et tous!

L'équipe municipale,

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire). Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. À ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Compte Administratif 2021 et 2022

Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses réalisées

	2021		2022	
Opérations d'ordre entre section	1 902,56 €	1,65%	11 611.76 €	9,76%
Dotation aux provisions	509,00€	0,44%	273,00 €	0,23%
Charges à caractère général	43 773,67 €	37,97%	36 253.83 €	30,46%
Charges de personnel	28 388,24 €	24,63%	32 318,76 €	27,15%
Autres charges de gestion courante	39 905,79 €	34,62%	38 515,73 €	32,36%
Charges exceptionnelles	500,00€	0,43%	50,00 €	0,04%
Charges financières	303,17 €	0,26%	0,00€	0,00%
TOTAL	115 282,43 €	100,00%	119 023,08 €	100,00%

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Recettes réalisées

	2021		2022	
Produits des services	2 820,77 €	1,53%	1 044,73 €	0,47%
Dotations et participations	70 903,72 €	38,49%	99 265,72 €	44,35%
Impôts et taxes	92 182,14 €	50,05%	103 933,26 €	46,43%
Produits exceptionnels	1 550,00 €	0,84%	1 092,00 €	0,49%
Atténuation de charges	0,00€	0,00%	300,00€	0,13%
Autres produits de gestion courante	16 734,66 €	9,09%	18 205,96 €	8,13%
TOTAL	184 191,29 €	100,00%	223 841,67 €	100,00%

Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement concernent les travaux réalisés, les acquisitions mobilières ou immobilières, ainsi que le remboursement en capital des emprunts. Elles sont financées par les ressources propres de la commune, les dotations et subventions et, le cas échéant par l'emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses réalisées

	2021		2022	2
Immobilisations en cours	8 859,52 €	5,55%	39 586.38 €	39.29%
Immobilisations corporelles	137 930,13 €	86,45%	50 316.79 €	49.93%
Immobilisations incorporelles	2 340,00 €	1,47%	8 958.74 €	8.89%
Remboursement d'emprunt	8 424,18 €	5,28%	1 902.56€	1.89%
Subvention d'équipement versée	1 997,08 €	1,25%	0.00	0%
TOTAL	159 550,91 €	100,00%	100 764.47€	100,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT : Recettes réalisées

	2021		2022	
Dotations fonds divers de réserves et excédents de fonctionnement capitalisé	57 243,24 €	40,82%	100 580.36 €	70,69%
Subventions d'investissement	81 093,03 €	57,82%	44 948.87 €	21,15%
Opérations d'ordre entre section	1 902,56 €	1,36%	11 611.76 €	8,16%
TOTAL	140 238,83 €	100,00%	157 140.99 €	100,00%

Taxes locales 2022 et 2023

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022 et 2023 : 32,71 % pour le Foncier Bâti et 55,32 % pour le Foncier Non Bâti.

Cependant, il est à noter que l'État ayant revalorisé les bases d'imposition de +7,1%, certains contribuables ont pu constater des augmentations.

	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produits at- tendus en 2022	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produits at- tendus en 2023
Foncier bâti	161 100€	32,71%	52 696€	172 900€	32,71 %	56 556 €
Foncier non bâti	17 200€	55,32%	9 515€	18 500€	55.32 %	10 234 €
Taxe d'habita- tion				115 556€	7,62 %	8 805
Total			62 211€			75 595€

Budget Primitif 2023

Le budget de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courant et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux réalisés, les acquisitions mobilières ou immobilières, ainsi que le remboursement en capital des emprunts. Elles sont financées par les ressources propres de la commune, les dotations et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses prévues pour 2023

55 756.00€	17.52%
34 380.00 €	10.80%
42 555.90 €	13.37%
300.00	0.09%
2 200.00 €	0.69%
8 627.98 €	2.71%
273.00 €	0.09%
1 902.56 €	0.60%
172 300.00 €	54.13%
318 295.44 €	100,00%
	34 380.00 € 42 555.90 € 300.00 2 200.00 € 8 627.98 € 273.00 € 1 902.56 € 172 300.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Recettes prévues pour 2023

Produits des services	2 700.00 €	0.85%
Produits exceptionnels	200.00€	0.06%
Autres produits de gestion courante	17 010.00 €	5.34%
Dotations et participations	78 117.00 €	24.54%
Impôts et taxes	101 809.16 €	31.99%
Excédents antérieur reporté fonctionnement	118 459.28 €	37.22%
TOTAL	318 295.44 €	100,00%

SECTION DE D'INVESTISSEMENT : Dépenses prévues pour 2023

Immobilisations en cours	538 887.43 €	71.16%
Immobilisations corporelles	22 478.71€	2.97%
Immobilisations incorporelles	9 000.00 €	1.19%
Opérations patrimoniales	170.00€	0.02%
Remboursement d'emprunts	152 902.56 €	20.09%
Dépenses imprévues d'investissement	33 813.60 €	4.47%
TOTAL	757 252.30 €	100,00%

SECTION DE D'INVESTISSEMENT : Recettes prévues pour 2023

Subventions d'investissement	259 507.20 €	34.27%
Dotations fonds divers réserves	81 501.53 €	10.76%
Emprunts et dettes assimilées	151 000,00 €	19.95%
Virement de la section de fonctionnement	172 300.00 €	22.75%
Opérations d'ordre entre section	1 902.56 €	0.25%
Opérations patrimoniales	170.00€	0.02%
Solde d'exécution d'investissement reporté	90 871.01 €	12.00%
TOTAL	757 252.30 €	100,00%

En ce qui concerne le budget voté pour 2023, la section « Fonctionnement » est impactée par l'augmentation du prix de l'énergie, l'inflation et, au niveau des charges de personnel par l'augmentation indiciaire.

Concernant la section « Investissement », nous poursuivons la réalisation de nos projets en ayant toujours à l'esprit de conserver une gestion en « bon père de famille », comme il est

coutume de le dire. C'est ainsi que pour chaque projet nous continuons à solliciter tous les financeurs pouvant nous allouer des subventions.

Un prêt relais (emprunt court terme) d'un montant de 150 000 € a été contracté par la commune auprès de la Caisse d'Épargne au taux de 1,59 %. Celui-ci sera remboursé en intégralité dès que les différentes subventions d'investissement auront été perçues.

Subventions aux associations

Notre commune soutient activement différentes associations, par la mise à disposition de salles lors de manifestations et par l'attribution de subventions :

	2022	2023
Association Communale de Chasse Agréée	100,00€	100,00 €
Association des Anciens Combattants	250,00€	250,00 €
ADMR des 3 rivières	300,00 €	300,00 €
Bibliothèque Pour Tous de Saint Félicien	150,00€	150,00 €
Comité des fêtes de Vaudevant	300 € + 1000 € pour le feu d'artifices	500 € + 1000 € Pour le feu d'artifices
Association caillé doux de Saint Félicien	50,00€	
Secours populaire		50,00€



Aide à la pratique d'une activité

Pour aider les jeunes à s'inscrire dans un club sportif, culturel ou artistique, la commune alloue une aide plafonnée à 20€ par an et par enfant jusqu'à 18 ans sur présentation d'une attestation d'adhésion à une association sportive, culturelle ou artistique non subventionnée par notre commune.

BÂTIMENTS & TERRAINS

Terrain communal de Pervenchères

Ce terrain acheté en septembre 2009 par la commune à Monsieur Jean-Claude Roux (adjoint au maire de 2001 à 2008) fait l'objet d'un projet d'aménagement global prévoyant à terme la construction de trois logements (maisons d'habitation).

La première tranche de travaux relative à l'aménagement du terrain (création des accès) et à la construction du premier logement (maison d'habitation N°1) est finalisée, les travaux ont été réceptionné le 21 juillet 2023.

Ci-après la liste des dépenses occasionnées pour la première tranche de travaux (aménagement du terrain et construction de la villa N°1) :

Travaux d'aménagement du terrain permettant la construction de trois logements (habitation individuelle) : **33 537,14 € HT** dont

Enedis (Enfouissement ligne électrique) : 7 244,16 € HT Enedis (coffret raccordement pour 3 villas) : 3 403,60 € HT

EVTP (débroussaillage et aménagement accès chemin) : 12 204,40 € HT

Cance doux (contribution aux travaux d'extension du réseau AEP) : 4 489,38 € HT Entreprise Faurie (raccordement au réseau d'assainissement collectif) : 5 259 € HT

Orange (Raccordement au réseau télécom) : 540 € HT

Saur (pose compteurs d'eau) : 396,60 € HT

Travaux construction du logement N°1 (habitation individuelle) : 186 782,07 € HT dont

- * Lot 1 VRD/Aménagement extérieur : SAVEL Bernard et Fils : 24 473 € HT
- * Lot 2 Gros œuvre : VERT Éric : 61 883,25 € HT
- * Lot 3 Charpente, Couverture, Zinguerie : BOURRET René : 17 000 € HT
- * Lot 4 Ravalement Façades : Façades ardéchoises : 4 570€ HT
- * Lot 5 Menuiseries extérieures, vitrerie : BOURRET René : 11 589 € HT
- * Lot 6 Faux plafonds, doublage, cloison, peinture : FOMBONNE 23 015,19 € HT
- * Lot 7 Menuiseries intérieures : BOURRET René : 3 916 € HT
- * Lot 8 Carrelage Faïence : CARROT JLC : 14 255 € HT
- * Lot 9 Électricité : GRANGE Yannick : 6 938,46 € HT
- * Lot 10 Plomberie, sanitaire, chauffage : entreprise COLANGE : 17 475,50 € HT
- * Équipement cuisine : SOCOO'C : 1 666,67 € HT

Honoraires, Maîtrise d'œuvre, Diagnostic : 12 306 € HT dont

* Geoa: 800 € HT

* Cabinet Archiconsult : 11 056€ HT

* Mesurea: 450 € HT

Subventions de l'État (DSIL) : 76 568.23 € et, de la Région Auvergne Rhône Alpes (Bonus Relance) : 76 568.23€

Monsieur Jimmy Roux, Mademoiselle Maëva FERRET et leurs deux enfants occupent ce logement depuis le 1er août 2023.



















Travaux de rénovation des bâtiments communaux

Un programme de travaux de réfection et de rénovation thermique des bâtiments est prévu pour un montant estimatif global de 72 120 € HT.

A ce jour une première partie du programme a déjà été réalisée pour un montant de **48 577,93 € HT** comprenant des travaux :

- De jointement des façades confiés à l'entreprise FAY Matthieu pour un montant de 7 326 €
 HT
- De réfection de toiture réalisés par l'entreprise BOURRET René pour un montant de
- 31 733,96 € HT
- De menuiserie intérieure effectués par l'entreprise BOURRET René pour un montant de 716,50 € HT
- D'isolation thermique confiés à l'entreprise FOMBONNE pour un montant de 6 605,00 € HT
- De plomberie réalisés par l'entreprise COLANGE pour un montant de 1 283,47 € HT
- De maçonnerie effectués par TREMPLIN Insertion pour un montant de 913 € HT

D'autres travaux de rénovation sont déjà programmés dans les bâtiments communaux et seront effectués très prochainement à savoir :

- Des travaux de menuiseries incluant le remplacement de la porte du WC et la mise en place d'une porte battante à l'entrée des urinoirs par l'entreprise REYNAUD/BUISSON (montant estimatif 7 582 € HT),
- Des travaux de réfection des zingueries par l'entreprise COLANGE (montant estimatif 2 516,45€ HT),
- Des travaux de zinguerie prévoyant la pose d'un portillon afin de sécuriser la terrasse d'un logement communal par l'entreprise VERT Daniel (montant estimatif 650 € HT)

Des travaux d'électricité sont également prévus dans les bâtiments communaux.

Pour ce programme global de travaux, la commune bénéficie d'un soutien de l'État (40 %) : 28 848 € et du Département de l'Ardèche : 8 700 €.









TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Les travaux de sécurisation de la rue des Fleurs sont achevés ainsi que le cheminement piéton permettant d'accéder à l'ancienne cour de l'école.







Les travaux d'aménagement de l'ancienne cour de l'école et la construction de la halle (préau) sont en cours de finalisation.

Pour cette opération les travaux ont été confiés à :

- ARCHICONSULT (architecte): 2 500 € HT
- Entreprise ASTIER (VRD, aménagement extérieur) : 26 616,40 € HT
- BATI ROCHE (petite maçonnerie) 1 656,70 € HT:
- TREMPLIN INSERTION (fourniture et mise en place du grillage et des portails, petite maçonnerie) : 16 360,35 € HT
- L'ENTREPRENEUR DU PAYSAGE (plantation de végétaux) : 2 452 € HT

- FAY Matthieu (maçonnerie : fouilles, construction halle et murs) : 28 711,87 € HT
- BOURRET et Fils (toiture, zinguerie halle) : 15 976,64€ HT

Afin de délimiter et sécuriser cet espace, des ferronneries (barrière et main courante) seront réalisées et mises en place par l'entreprise VERT Daniel.

Subventions de l'État (DSIL) : 39 620 € et de la Région Auvergne Rhône Alpes (Bonus Relance) : 39 620 €









Un abribus, financé et mis à disposition par la région, a été installé sur le parking des cerises.



VOIRIE & CIMETIÈRE

Les travaux de réfection des voiries (goudronnage) se sont élevés à : 18 698,18 € HT en 2022 et 30 400,80€ HT en 2023.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise EVTP, en application des conditions du marché de voirie mis en place en 2019 en commun avec les autres communes du secteur, pour une durée de quatre ans.

Concernant l'entretien des voiries communales :

- La commune a confié les travaux de débroussaillage des accotements à l'entreprise Astier (Saint Félicien) pour un montant de 2513.70 € TTC en 2022 et 4045.20 € TTC en 2023 et le curage des fossés à l'entreprise Bourjat Martial (Vaudevant) pour un montant de 3096.00 € TTC en 2022 et 3360€ TTC en 2023.
- Les travaux de bouchage de trous « nids de poule » ont été réalisés par les élus, l'employé communal, avec l'appui d'un agent de la communauté d'agglomération Arche Agglo.



Cimetière

Il est rappelé aux concessionnaires l'obligation de solliciter une autorisation de travaux en mairie préalablement à leur réalisation.

INFORMATION, ANIMATION

L'équipe municipale continue à œuvrer pour offrir une proposition culturelle qui ouvre l'accès à la culture et aux pratiques artistiques à tous.

L'exposition des photos de Dimitri CHAIX au cours de l'été 2022 et la soirée théâtrale *GILBERT* début février 2023, par la troupe du théâtre de Privas en partenariat avec Arche agglo, ont connu un franc succès.





Opération Brioches 2022 et 2023

La rituelle vente de brioches a permis de récolter et transmettre à l'ADAPEI de l'Ardèche, la somme de 630€ en 2022 et 593€ en 2023, grâce aux fidèles bénévoles qui répondent présents chaque année mais aussi aux habitants qui n'hésitent pas à acheter cette traditionnelle brioche de l'espoir.

Encore merci à tous et rendez-vous l'année prochaine.





Animation du village pour l'Ardéchoise: 29ème et 30ème édition

Merci aux bénévoles qui se mobilisent pour décorer notre village et accueillir les cyclotouristes. Merci aux habitants qui sont venus encourager les cyclistes et admirer les décorations, dans la bonne humeur et sous le soleil.

Le jury de l'Ardéchoise a accordé à notre commune le prix de « L'accueil gourmand » et une récompense d'un montant de 300 € pour l'année 2022 et 2023.



Repas des aînés 2022 et 2023

Le repas des Aînés offert par la municipalité aux personnes de plus de 65 ans est toujours un moment très apprécié. Il est l'occasion pour nos aînés de passer une agréable journée autour d'une bonne table. Chaque année, ce rendez-vous traditionnel permet aux uns et aux autres de se réunir dans une ambiance festive, conviviale et sympathique.



Repas du 29 septembre 2022 (plats préparés par Cédric et Fabrice -La Récré)

Notre doyenne Élise DUFAUT née le 9 juin 1931 était heureuse de participer à ces temps de partage et d'échanges.



Repas du 10 décembre 2023 (plats préparés par le traiteur le St Vic')

Les festivités du village organisées par les associations communales

Comité des fêtes

Le comité des fêtes participe aux multiples évènements du village. Il organise le concours de belote en début d'année, la chasse aux œufs pour les enfants à Pâques, le repas campagnard du 14 août avec tir du feu d'artifice, la soupe aux choux en octobre.





Le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2024 ! et vous donne rendez-vous le dimanche 25 février prochain, pour le concours de belote.

ACCA Association Communale de Chasse Agréée

L'ACCA de Vaudevant organise chaque année une matinée, boudin, saucisses, caillettes.

ACTUALITES COMMUNALES

ÉTAT CIVIL

Naissances hors commune

Anaé, Estelle, Mathilde BLONDEL née le 10 janvier 2022 Luna CLERC, née le 29 août 2022

Gabin, Ange, Nicolas SERPENET, né le 23 mai 2022



WOLFF Marcel décédé le 18 janvier 2022

MANDON Roger décédé le 14 février 2022

MOUZON Claude décédé le 19 mars 2022

BOSC Frédéric décédé le 3 février 2023

PERBET Marcel décédé le 5 février 2023

CHATRON Georges décédé le 20 février 2023

MANDON Jeannine, née NAVORET, décédée le 12 juin 2023

nous ont successivement quitté.

L'équipe municipale adresse ses très sincères condoléances et l'expression de sa plus profonde sympathie aux familles qui ont été endeuillées.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la mairie (en période normale et hors congés)



Lundi et jeudi de 8h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00 Mardi et vendredi de 8h00 à 11h00

2 04.75.06.00.88

Site internet : www.vaudevant.fr
Mail : mairie@vaudevant.fr

Permanence des élus chaque 3^{ème} samedi du mois de 09h00

à 11h00

VIE DE LA COMMUNE

Sentier d'interprétation : l'inauguration a eu lieu le 28 mai 2022



Le thème de la langue occitane est mis en avant sur ce sentier, grâce à la création de stations d'accueil tout au long d'un parcours de 1,3 km.

Des anciens pupitres d'écoliers ont été réutilisés pour

installer des panneaux dessus. Une installation audio permet d'illustrer le récit de l'histoire avec des chansons et des poèmes en occitan en hommage à Marie Mourier : elle-même auteure de récits, poèmes et chansons en Occitan ainsi que membre de l'association *Parlarem en Vivarés*.

Arche agglo a participé au financement de ce sentier qui a pu être mené grâce au soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et avec des financements européens.

Accès libre et gratuit du 01 mars au 30 novembre.

Devoir de mémoire :

« Les morts d'hier nous instruisent et sont une leçon pour le futur ».



La commémoration du 11 novembre en présence des élus, des représentants des

associations d'anciens combattants, des

portes drapeaux, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, de la fanfare de St Victor, des enfants de l'école privée de St Félicien,



devant un public nombreux. La cérémonie s'est poursuivie par le verre de l'amitié et de la paix.

Décoration de Noël



Les enfants de la commune ont participé à la mise en place des décorations de Noël et du petit train qu'ils ont fabriqué, avec l'aide des bénévoles et des élus.

Recensement de la population

Le recensement de la population a eu lieu du 19 janvier au 18 février2023, relativement important, il a lieu tous les 5 ans et permet de savoir précisément, combien de personnes vivent dans la commune et donc de déterminer la dotation globale de fonctionnement (principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales).

Les récentes données communiquées par l'INSEE démontrent une légère augmentation avec une population légale de notre commune au 1er janvier 2021 de **215 habitants** (en vigueur à compter du 1er janvier 2024).

Nous tenons à remercier tous les habitants de la commune qui ont répondu activement et également Kévin BETTON, notre agent recenseur qui a effectué cette mission avec sérieux.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la commune poursuit ses efforts en matière d'économies d'énergies ; le conseil municipal a validé l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h, sauf en période estivale de 0h à 5h.

Cette extinction nocturne a nécessité la mise en place d'une horloge astronomique, et la mise en service sera effective à compter du 1er avril 2024.

La municipalité veille également à l'utilisation modérée du chauffage dans les lieux publics selon les recommandations gouvernementales.

« Chaque geste compte : je baisse, j'éteins, je décale ».

RISQUE INCENDIE

Le débroussaillage des terrains joue un rôle essentiel dans la limitation de la propagation du feu. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer les résidus de coupe (branches, herbe...) Nous rappelons qu'en Ardèche, le débroussaillage des abords de tous les bois et forêts est obligatoire. Cela s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est l'outil opérationnel qui permet de faire face à un événement majeur de sécurité civile. Il s'agit d'un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit qui fait quoi, quand et comment en cas de crise. Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune, pour protéger au mieux la population des risques encourus.

La rédaction de ce document est finalisée et celui-ci sera validé par le conseil municipal après avis des services préfectoraux.

ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES





Assainissement collectif: Les hameaux de Chazalet et Pervenchères sont désormais raccordés à la station d'épuration

Arche agglo a entrepris le raccordement des hameaux de Chazalet et Pervenchères sur la station d'épuration existante du village. Cette station, d'une capacité de 150 équivalents habitants, traite les eaux usées d'une partie du village, par un procédé de type « Filtres plantés de roseaux ». Ainsi, le système racinaire des roseaux permet aux micro-organismes de se développer pour dégrader la pollution.

Les travaux ont été réalisés par les groupements d'entreprises :

- Bourchardon / Faurie TP (Lot 1, réseaux)
- Badin TP/Pompage Rhône Alpes (Lot 2, refoulement).

En quelques chiffres ces travaux ont représenté :

- 2500 ml de réseaux d'assainissement gravitaire
- 1 poste de relevage
- 200 ml de réseau de refoulement
- 30 habitations raccordées à terme
- Durée travaux : décembre 2022 à novembre 2023
- Montant estimatif: 370 000 €HT
- Subventions : 26% de l'Etat, 10% par le Conseil départemental de l'Ardèche (64% autofinancement par ARCHE AGGLO).

SYNDICAT DES EAUX CANCE-DOUX



Communication du Syndicat des eaux Cance-Doux

Des dispositifs d'interconnexion entre réseaux permettent la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

Depuis 14 mandats municipaux successifs, les élus du Nord Ardèche se sont entendus pour construire conjointement les services publics d'eau potable et garantir la fiabilité des approvisionnements en eau des habitants.



En 1961, dix-huit ans après la naissance du Syndicat des eaux Cance-Doux, les élus ont créé le Syndicat d'Exploitation des Réseaux d'eau potable du Nord Ardèche (SERENA) regroupant les Syndicat d'eau Cance-Doux et Annonay-Serrières. Ce nouveau Syndicat a permis la mutualisation des moyens en matériel et en personnel.

Ce Syndicat a engagé dans les années 1990 des travaux complexes et onéreux : la mise en place d'interconnexions secondaires entre les réseaux de Cance-Doux et ceux d'Annonay-Serrières, permettant à chacun de sécuriser son approvisionnement en eau.

C'est ainsi que l'ensemble des quatre zones de captage, situé sur Arras-sur-Rhône et Saint-Jean-de -Muzols pour le Syndicat Cance-Doux, et sur Limony et Peyraud pour le Syndicat Annonay-Serrières, est interconnecté : en cas de casses d'une conduite principale, de pollution ou de tout autre problème majeur sur un captage ou un réseau, le SE-RENA est en capacité à réagir immédiatement en mettant en œuvre les interconnexions de secours.

Cette organisation supra-communautaire de la gestion publique de l'eau potable en Nord Ardèche permet ainsi d'apporter des garanties supplémentaires en termes d'approvisionnement en eau 24h/24 et tout au long de l'année.

À l'aide d'une Délégation de Service Public, le Syndicat des eaux Cance-Doux a confié l'exploitation quotidienne des réseaux à la société SAUR, et ce pour la période 2018-2029. SAUR a ainsi

en charge l'entretien et la maintenance des réseaux d'eau potable, la réparation des fuites, la réalisation des branchements neufs ainsi que la facturation des abonnés du service :

Contact service clientèle : 04 69 66 35 00

Contact service dépannage SAUR 24h/24 : 04 69 66 35 08



10

Collecte des Ordures Ménagères et Tri sélectif

Déchets sauvages

Rappel : les dépôts sauvages sont interdits et sanctionnables d'amendes de 135€ à 410€. On constate bien trop souvent des déchets laissés à l'abandon en pleine nature. En plus des dégâts environnementaux, nettoyer ces déchets représente un coût pour la commune et la communauté d'agglomération.



Rappel : les déchets volumineux (encombrants) sont acceptés à la déchetterie de Colombier le Vieux. Son accès est gratuit pour les habitants du territoire Arche Agglo. **Ouverture le lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.**



Le déploiement de la fibre optique démarre sur notre commune !

Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, avec le soutien de l'État et de l'Europe (FEDER), le déploiement du réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) vient d'être lancé sur notre commune.

Une première phase d'études démarre avec le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies et Services. Cette étape est la plus longue et la plus complexe du déploiement. Elle va durer entre 15 à 18 mois environ.

LES ÉTUDES DANS LE DÉTAIL...

Elles permettent de relever les adresses de chaque logement sur le terrain, de repérer et vérifier l'état des réseaux aériens et souterrains existants, principaux supports du déploiement, de définir le tracé du futur réseau fibre et de signer les conventions de passage avec les propriétaires concernés lorsque le réseau devra passer sur des parcelles privées.

Des travaux d'élagage peuvent donc s'avérer nécessaires pour pouvoir déployer les nouveaux câbles de fibre optique et assurer la pérennité du réseau. Selon la réglementation, ces travaux incombent aux propriétaires des parcelles où sont situés les végétaux. En cas de défaillance du propriétaire, afin de ne pas retarder le déploiement, le Syndicat mixte ADN pourra réaliser l'élagage, à ses frais, sous réserve de l'accord des propriétaires. Cependant, du fait de coûts d'élagage trop importants, certains tronçons risquent d'être écartés du déploiement. Ne pas réaliser l'élagage c'est donc prendre le risque pour vous mais aussi pour les foyers alentours de ne pas être raccordés en fibre optique.

ET ENSUITE?

Après les études vient l'étape des travaux. D'une durée d'environ 6 à 9 mois, ces travaux comprennent plusieurs opérations : le génie-civil, lorsqu'il est nécessaire de creuser de nouvelles tranchées pour poser des fourreaux ou lorsqu'il faut consolider ou remplacer des infrastructures existantes, le déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux supports électriques ou téléphoniques et en souterrain dans les fourreaux, la réalisation des branchements optiques et le contrôle qualité par des tests réseaux et mesures optiques.

Une fois le réseau intégralement déployé, il est confié à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public. ADTIM FTTH commercialise le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et peuvent ensuite proposer leurs offres aux futurs abonnés. Cette étape dure 3 mois.

A l'ouverture commerciale, soit prévisionnellement en 2025, vous pourrez souscrire une offre fibre auprès d'un opérateur FAI disponible sur le réseau. Une prise terminale optique sera installée à votre domicile pour vous apporter la fibre.

Pour savoir si vous êtes concernés par le périmètre en cours d'études et être informés de l'avancement du déploiement, **vous pouvez tester votre adresse postale** sur l'outil d'éligibilité : https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite

LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performante, avec des débits stables, à partir de 100 Mbit/seconde, voire plus de 1 Gbit/seconde selon l'abonnement soit 1000 Mbit/seconde, contre moins de 30 Mbit/seconde pour l'ADSL.

Pour toute questions, vous pouvez consulter la Foire aux Questions d'ADN :

https://www.ardechedromenumerique.fr/faq ou contacter la hotline d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ADN, au 04 82 48 00 18 au prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h à 20h.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'ADN SUR LES RESEAUX SOCIAUX

- @adn0726
- f https://www.facebook.com/ardechedromenumerique
- @adn0726
- https://www.youtube.com/channel/UC_JEzlOl9ISGkaHoWzOtFsg









France Services, le retour du service public au sein du territoire

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, le dispositif national « France Services » a ouvert ses portes au printemps 2022 sur le territoire d'ARCHE Agglo, en co-portage avec la MSA Ardèche Drôme Loire. Répartis sur trois lieux, à moins de 20 minutes de chez vous, les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement dans vos démarches avec un objectif d'accès aux droits pour tous autour de neuf opérateurs : Direction générale des finances publiques ; agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ; Point-justice ; Pôle Emploi ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; Caisse nationale des allocations familiales ; Assurance maladie (CPAM) ; Assurance retraite (CARSAT) ; La Poste.

Formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle, ils délivrent une information de premier niveau (ex : déclaration de revenus, gestion du prélèvement à la source, renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise, retraite...) ; un accompagnement au numérique en lien avec les espaces publics numériques du territoire ; une aide aux démarches en ligne. Des postes informatiques sont accessibles en libre-service.

Des permanences de partenaires sont présentes au sein des France Services et notamment sur le site de Tain-l'Hermitage : CAF 07 et CAF 26 ; DDFIP 26 ; Conciliateurs de justice (présent également sur le site de St-Donat-sur-l'Herbasse). Une permanence dédiée aux seniors est présente sur chaque site.

Courant 2024, il sera également possible de se renseigner sur les actualités et les démarches propres à ARCHE Agglo.

Plus d'informations : https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/france-services/

Attention, la situation actuelle (Vigipirate – urgence attentat) nécessite une prise de rendez-vous avant déplacement.

	Caint Fálician	St-Donat-sur-l'Her-	Tain-l'Hermitage	
	Saint-Félicien 14, Place de l'Eglise	basse 1, Rue Jean Le-	11, quai Arthur Ros-	
	14, Flace de l'Eglise	monon	taing	
Lundi	13h15 - 16h45	8h30 - 12h	13h15 - 16h45	
Lunui	13113 - 101143	13h15 - 16h45	131113 - 101143	
Mardi	8h30 - 12h	13h15 - 16h45	8h30 - 12h	
Iviaiui	13h15 - 16h45	151115 - 101145	01130 - 1211	
Mer-	13h30 - 16h45	8h30 - 12h	8h30 - 12h	
credi	151150 - 101145	01130 - 1211	13h15 - 16h30	
Jeudi	8h30 - 12h	8h30 - 12h	13h15 - 16h45	
Jeuui	01130 - 1211	13h15 - 16h30	131113 - 101143	
Ven-	8h30 - 12h	13h15 - 16h30	8h30 - 12h	
dredi	13h15 - 16h30	121112 - 101130	13h15 - 16h30	
Cor	Contact: 04 75 07 07 50 / franceservices@archeagglo.fr			







Tain-l'Hermitage

Saint-Donat-sur-l'Herbasse

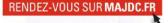
Saint-Félicien





L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !







Prévention des incendies

Quelques règles et conseil sur l'emploi du feu et le débroussaillement.

Vous pourrez trouver le guide complet sur le site de la mairie : www.vaudevant.fr onglet *Infos*





Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre





- → Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- → Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



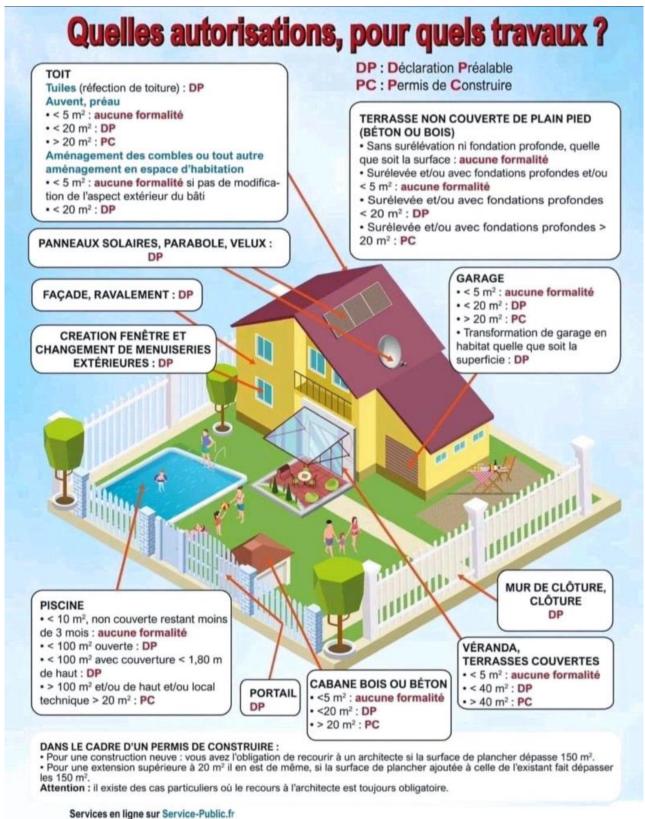
Connaître l'évolution du cheptel apicole



Améliorer la santé des abeilles



Mobiliser des aides européennes



Vous avez désormais la possibilité de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

Renseignez-vous auprès du secrétariat, sur le site de la mairie ou rendez-vous sur https://sve.sirap.fr/

PARTENAIRES DE LA COMMUNE







Liberté Égalité Fraternité







Bulletin d'information réalisé par la commission information-animation Directeur de publication : Laëtitia Bourjat Merci de nous signaler tout oubli ou erreur.

